



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ordre du merite social

Question écrite n° 50351

Texte de la question

M Claude Galametz appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur les propositions des associations d'anciens combattants et victimes de guerre de reconnaissance de leurs actions au titre du ministere des affaires sociales. En effet, etant donne le contingent restreint de nomination dans l'ordre national du merite et le travail « social » accompli volontairement et benevolement par les anciens combattants pour recompenser leurs militants, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des mesures peuvent etre prises a ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire appelle l'attention sur les propositions des associations d'anciens combattants et victimes de guerre sur la reconnaissance de leurs actions au titre du ministere des affaires sociales et de l'integration, pour une nomination dans l'Ordre national du merite compte tenu du contingent restreint de croix alloue au secretariat des anciens combattants. Dans le cadre des attributions du ministere des affaires sociales et de l'integration, des membres d'associations caritatives ou mutualistes a but non lucratif peuvent se voir decerner la croix de chevalier dans l'Ordre national du merite dans la mesure ou ils repondent a un certain nombre de criteres, tels que les annuites, la citoyennete francaise, etc. Pour satisfaire a ces propositions, il convient qu'une intervention soit faite aupres du ministre de tutelle qui etudiera les dossiers en vue d'une eventuelle nomination.

Données clés

Auteur : [M. Galametz Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50351

Rubrique : Decorations

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4732